

En 1626, non seulement le curé est aidé par un vicaire, mais par «trois religieux de St-Victor qui résident perpétuellement». Ce sont «M<sup>re</sup> Pierre Domen, frère Louis Péguet, novice, et frère Jean-Lucaz De-crouz, nouvellement reçu comme novice. Le prieur du prieuré est le marquis de Cresantin, commandataire perpétuel». Rd Mre Claude Antoine Per-god se dit religieux prébendé depuis 15 ans, mais rien n'atteste qu'il soit effectivement de St-Victor.

Au fil des ans, la présence de ces bénédictins perdure. S'ils sont qualifiés de 'prébendés', c'est qu'ils bénéficient d'un revenu, censé leur assurer subsistance et autonomie. Ces 'moines noirs' ne vivent donc pas aux frais du curé mais l'assistent ; ils respectent leur 'règle', leurs obligations (notamment de *se faire ordonner prêtre dans l'année de [leur] réception* et de se rendre régulièrement à Contamine-sur-Arve).

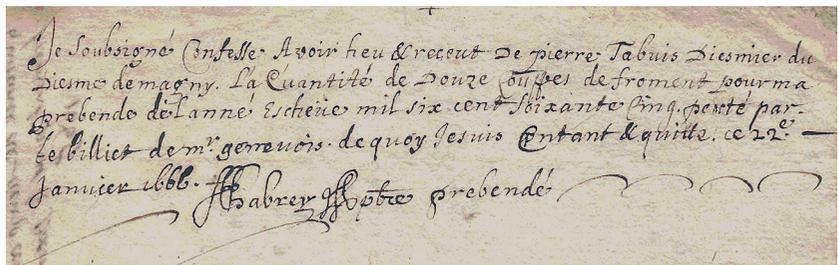
«Ultime tentative d'imposer la discipline clunisienne à ce qui restait de Saint-Victor. Vingt ans plus tard, le 20 octobre 1643, c'étaient les autorités de l'ordre de Saint Maurice et Lazare qui examinaient le fonctionnement de la commanderie de Reignier (AEG, 4 volumes in 8°, Archives A 2/6), et dès lors, il n'y a plus de mention de Cluny

### Leur suppression

En date du 8 septembre 1760, sous «l'administration de Rd Joseph-Marie Montréal<sup>(22)</sup> et par l'autorité de Mgr Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont, évêque de Genève-[Annecy], eut lieu la suppression des trois prébendés de Saint-Victor fixés à Reignier depuis l'apostasie de Genève en 1535».

Pourquoi ?

Aux motifs, rapporte Rd J.-M. Chevalier citant un document<sup>(23)</sup>, «*qu'une longue expérience a fait connoître leur inutilité, et que pour obvier à certains abus et pourvoir d'une manière plus exacte et plus étendue au salut des âmes, il étoit d'avis que nous ne sçaurions mieux faire que de les supprimer et de les unir à la paroisse dudit Regnier, à condition que le curé entretiendrait deux vicaires amovibles, qu'il feroit bâtir à ses frais leurs*



«quittance de douze coupes de froment pour le Dixme de 1665»  
reconnaissance du 22 janvier 1666, par François Chabrey, prêtre prébendé de Reignier, pour l'année escheüe

dans les textes relatifs à Saint-Victor. Au plan politique et économique, cette occultation avait commencé beaucoup plus tôt... En fait la réalité religieuse a cédé le pas à une politique d'économie : des villages convoités pour une dîme qui ne nourrissait même pas ses moines, des créations de chapellenies honorifiques pour que quelques prieurs voire quelques fidèles s'achètent un espace réservé dans le prieuré ou dans l'église...» ajoute Mme Santschi.

En 1741, l'Ordre imprime encore sa marque ! Lors d'une *importante ornementation* du sanctuaire de l'église de Reignier, il est prévu de représenter «la figure de St-Victor, habillé en guerrier».

Quand, en 1754, le curé M<sup>re</sup> Gaspard-Joseph Thévenet tombe malade, Rd Grivaz, prêtre prébendé de St-Victor le remplace jusqu'à l'institution d'un nouveau curé en février 1755.

*logements et qu'il cedderoit, à la commanderie de Saint-Victor, toutes les novales tant faites qu'à faire à l'avenir... Nous demembrons de Saint-Victor les trois prébendés sus énoncés, et les unissons, à perpétuité, à la cure paroissiale de Reignier... Nous nous réservons de prendre un arrangement équitable pour... [leur assurer le moyen de subsister après la suppression des prébendes].*

Voici nos trois Clunisiens rattachés à la cure de Reignier ; leurs prébendes, les bâtiments et fonds de terre sont accordés au curé en échange de la charge, qu'il accepte, d'entretenir deux vicaires. Les matériaux de démolition de leur maison sont affectés au curé afin qu'il bâtisse un logement pour les deux vicaires qui remplaceront les religieux. Seul Rd Gruaz serait resté, comme vicaire...

22 - Curé de Reignier de 1755 à 1785.

23 - Acte faisant suite à l'enquête menée par l'évêque, à la demande de Charles Emmanuel III, duc de Savoie. Signé à Turin le 8 septembre 1760, contresigné Ferraris. Le double serait aux archives paroissiales, dit-il. En fait, il n'y est plus.